



**PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°62-2024-080

PUBLIÉ LE 15 MARS 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Pas-de-Calais / Direction de la citoyenneté et de la légalité**

62-2024-03-14-00006 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) (6 pages)

Page 3

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-03-14-00006

Arrêté préfectoral portant composition de la  
commission départementale de la coopération  
intercommunale (CDCI)



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Bureau des Institutions Locales et de l'Intercommunalité

Arras, le

**14 MARS 2024**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

**Vu** le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022 modifié par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2022 portant composition de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) ;

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

Vu la vacance de poste consécutive à la démission de M. Emmanuel AGIUS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Calais représentant les cinq communes les plus peuplées du département au sein de la CDCI ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale de coopération intercommunale est composée comme suit :

#### **Représentants des communes :**

#### **Communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (1 674 hab.) :**

M. Hubert DEGREVE	Maire de Tubersent
M. Alain TELLIER	Maire de Quiestède
M. Jean-Claude VANDENBERGUE	Maire de Balinghem
M. Pierre-Eloi CALAIS	Maire de Nielles-lès-Ardres
M. Hervé DEROUBAIX	Maire de Robecq
M. Jean-Claude LEVIS	Maire de Neuville-Vitasse
M. Alain MEQUIGNON	Maire de Fauquembérgues
Mme Isabelle LEMAIRE	Maire d'Avroult
M. Alain LHERBIER	Maire de Gouy-Servins
Mme Nathalie TELLIEZ	Maire d'Hardinghen
Mme Véronique THIEBAUT	Maire de Biefvillers-lès-Bapaume

#### **Communes ayant une population égale ou supérieure à la moyenne communale du département (1 674 hab.) :**

Mme Françoise ROSSIGNOL	Maire de Dainville
M. Daniel FASQUELLE	Maire du Touquet-Paris-Plage
M. François DECOSTER	Maire de Saint-Omer
Mme Carole DUBOIS	Maire de Lillers
M. Jean-François THERET	Conseiller municipal de Frévent
M. Thierry TASSEZ	Maire de Verquin
M. Jean-Philippe BOONAERT	Maire de Laventie

M. René HOCQ	Maire de Burbure
M. Alain ROGER	Maire de Noyelles-sous-Lens
Mme Isabelle LEVENT	Maire d'Houdain
M. David THELLIER	Maire d'Isbergues

**Cinq communes les plus peuplées du département :**

Mme Natacha BOUCHART	Maire de Calais
M. Frédéric CUVILLIER	Maire de Boulogne-sur-Mer
M. Frédéric LETURQUE	Maire d'Arras
M. Sylvain ROBERT	Maire de Lens
M. Laurent DUPORGE	Maire de Liévin
Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA	Adjointe au maire de Boulogne-sur-Mer

**Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

Mme Nicole CHEVALIER	Présidente de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq
M. Christophe PILCH	Président de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin
M. Olivier GACQUERRE	Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
M. Jean-Jacques COTTEL	Président de la Communauté de communes du Sud-Artois
M. Matthieu DEMONCHEAUX	Président de la Communauté de communes des 7 Vallées
M. Pierre GEORGET	Président de la Communauté de communes Osartis-Marquion
M. Marc BRIDOUX	Président de la Communauté de communes du Ternois
M. Christian LEROY	Président de la Communauté de communes du Pays de Lumbres
M. Francis BOUCLET	Président de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps
M. Joël DUQUENOY	Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

M. Bruno COUSEIN	Président de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois
M. Claude PRUDHOMME	Président de la Communauté de communes Desvres-Samer
M. Michel SEROUX	Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
M. Ludovic LOQUET	Président de la Communauté de communes Pays d'Opale
M. Philippe DUCROCQ	Président de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois
M. Nicolas DESFACHELLE	Vice-Président de la Communauté urbaine d'Arras
M. Philibert BERRIER	Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes :**

M. André KUCHCINSKI	Président du Syndicat Mixte du Parc des Industries Artois Flandres (SIZIAF)
M. Michel MATHISSART	Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Arrageois
M. Pierre-Emmanuel GIBSON	Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois

**Représentants du Conseil Départemental :**

M. Jean-Claude DISSAUX	Conseiller Départemental
Mme Séverine GOSSELIN	Conseillère Départementale
Mme Caroline MATRAT	Conseillère Départementale
M. Daniel MACIEJASZ	Conseiller Départemental
M. Claude BACHELET	Conseiller Départemental
M. Jean-Pascal SCALONE	Conseiller Départemental

**Représentants du Conseil Régional :**

M. André GENELLE	Conseiller Régional
M. Anthony JOUVENEL	Conseiller Régional
M. Hakim ELAZOUZI	Conseiller Régional

**Article 2 :** Les arrêtés préfectoraux du 18 mars 2022 et du 9 décembre 2022 sont abrogés.

**Article 3 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information aux sous-préfets d'arrondissement, inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais et dont un exemplaire sera notifié à chacun des membres de la commission.

Le préfet,



Jacques BILLANT



